

Nom de l'activité :

Quiz Lois et justice

Objectifs pédagogiques :

- **Identifier les attitudes respectueuses et responsables**

Public : **11 - 14 ans**

Effectif : **de 6 à 24**

Durée : **1h45**

Lieu : **Intérieur / Extérieur**

Objectif : de l'activité :

- Répondre à des questions lors d'un quiz

Matériel :

- Des feuille de papier A5 et un stylo par équipe
- Une feuille de papier et un stylo pour l'animateur

Étape 1 – Introduction – 15 mn :

L'animateur propose aux participants de jouer à un quiz abordant les lois et la justice. Il leur pose quelques questions : Que représente la loi pour eux ? ; Qui crée les lois en France ?

A quoi sert-elle ? Quel est le lien entre les lois et le respect ?

Étape 2 – Déroulement - 90 mn

1. Il compose 4 équipes à qui il remet une feuille et un stylo, puis explique les règles du quiz : Les 4 équipes répondent à des questions qui fonctionnent par duo.
2. L'ordre de passage est déterminé. La 1ère équipe (dite équipe leader) joue pour 100 points. Les 3 autres équipes jouent pour 50 points.
3. L'animateur pose la 1ère question à l'équipe leader et pose la 2ème question aux 3 autres équipes challenger. Chaque équipe dispose de quelques minutes pour discuter et se mettre d'accord sur une réponse qu'ils reportent sur leur fiche A5.
4. L'animateur rappelle la question posée à l'équipe leader et lui demande de prononcer à voix haute sa réponse. Il l'invite à expliquer son choix ; puis invite les autres participants à se positionner. Il valide ou invalide la réponse et l'enrichit de ses commentaires.
5. L'animateur rappelle la question posée aux trois équipes challenger et leur demande d'exprimer à voix haute leur réponse. Il les invite à expliquer leur réponse ; puis tous les autres participants à se positionner. Il valide ou invalide la réponse et l'enrichit de ses commentaires.
6. Lorsque les 2 questions sont bouclées, l'animateur reporte sur sa feuille les points acquis pour chaque équipe. Puis la seconde équipe, dans l'ordre de passage, devient équipes deviennent ou restent challenger et on recommence ...

EQUIPE	Question 1	Question 2	Question ...
Equipe Jaune	200	50	
Equipe Rouge	100	100	
Equipe Bleue	100	FAUX	
Equipe Verte	FAUX	50	

Variante :

L'animateur peut proposer aux équipes de prendre un nom en lien avec la thématique : Équipe avocat ; Équipe juge, Équipe magistrat ; Équipe greffier ; ...

L'animateur peut créer son propre jeu de plateau de loi, des marqueurs d'équipe (avec des post'it) et un dé. Le Tour est joué !

La première question est une question pour tous. Toutes les équipes réfléchissent à la même question et gagneront 100 points en cas de succès.

QUESTION POUR TOUTES LES EQUIPES

• Un jeune de 12 ans peut-il aller en prison ?

- a) Oui car il est responsable
- b) Non car il est trop jeune**

Réponse : B)

Commentaire :

- Entre 10 et 13 ans, le juge peut décider de mesures éducatives et/ou de sanctions éducatives.
- Les types de sanctions peuvent être : La confiscation d'un objet utilisé pour le délit, l'interdiction de se rendre dans certains lieux, le placement dans un établissement en vue d'un travail psychologique, éducatif et social portant sur les faits...

Infos complémentaires :

- La loi considère qu'un enfant comprend la différence entre le bien et le mal à partir de 7 ans : l'âge de raison. Ainsi, à partir de 7 ans, un enfant peut être puni par un juge, en fonction de son âge.
- Les parents ne vont pas en prison à la place de leurs enfants : Si l'enfant commet des dégâts, ce sont les parents qui paient.
- **Moins de 10 ans**, ce sont des **mesures éducatives** (suivi d'un éducateur, obligation de consulter un pédopsychiatre ...).
- **Entre 13 et 16 ans**, des **mesures éducatives**, des **sanctions éducatives**, et des **sanctions pénales** peuvent être prononcées.
A cet âge, il peut bénéficier de l'excuse de minorité et n'aura que la moitié de la durée de la peine d'un majeur en cas de sanction pénale.
- **Entre 16 et 18 ans**, des **mesures éducatives**, des **sanctions éducatives**, voire des **sanctions pénales** peuvent être prononcées.
A cet âge, le juge peut refuser l'excuse de minorité et appliqué la même durée que pour un adulte.
- **Un mineur ne va jamais dans une prison pour adulte quel que soit son âge. C'est une prison uniquement pour mineur.**

QUESTIONS DEPLACEMENT

QUESTION A LA 1^{ERE} EQUIPE (LEADER)

- **Les vélos doivent-ils respecter le code de la route ?**
 - a) **Oui puisqu'ils partagent la route avec les voitures**
 - b) Non car ils n'ont que 2 roues
 - c) Tout dépend où le vélo se trouve

Réponse : A)

Commentaire :

Le code de la route est aussi applicable aux cyclistes !

- Toutefois, certaines lois ne sont applicables que pour les vélos : prendre une rue en sens inverse, ou passer à droite à un feu rouge S'IL Y A UN PANNEAU DONNANT L'AUTORISATION.
- Griller un feu, rouler sur le trottoir ou en sens interdit sont des actes sanctionnés par une amende de 135 €.
- **Seuls les enfants de moins de 9 ans ont le droit de rouler sur le trottoir.**

QUESTION AUX 3 EQUIPES CHALLENGER

- **Un jeune prend le métro sans posséder un ticket valide. Que risque-t-il ?**
 - a) **Une amende car tout le monde doit payer son transport**
 - b) Une amende à ½ tarif
 - c) Un sermon de la part de l'agent

Réponse : A)

Commentaire :

- Le fait de prendre les transports suppose que l'on accepte le règlement de la compagnie. Si on utilise un service payant, il faut payer car c'est cet argent qui paie les salariés, le matériel...

Infos complémentaires :

- Le port d'un casque attaché est obligatoire pour un enfant de moins de 12 ans qu'il soit conducteur ou passager. A défaut l'amende peut aller jusqu'à 375 € pour l'adulte accompagnant.
- Les engins sans moteur (rollers, patins et planches à roulettes, les skate et trottinettes) doivent circuler sur les trottoirs à moins de 6km et respecter le code de la route piéton.

Pour les trottinettes électriques : L'utilisateur doit circuler sur les pistes cyclables. En l'absence de pistes cyclables, il peut circuler :

- sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h,
- sur les aires piétonnes, à condition de rouler à une allure modérée (6 km/h) et de ne pas gêner les piétons.

La circulation sur les trottoirs est interdite, sauf si le maire l'autorise. Dans ce cas, l'utilisateur doit circuler à une allure modérée (6 km/h) et ne pas gêner les piétons.

- Attention : un maire peut faire passer un arrêté pour restreindre les conditions de circulation dans sa ville : Il faut donc se renseigner.

QUESTIONS INCIVILITE

QUESTION A LA 1^{ERE} EQUIPE (LEADER)**• Un jeune peut – il être sanctionné pour avoir jeté un papier à terre ?**

- a) Tout dépend si le trottoir est déjà sale
- b) Vrai**
- c) Faux

Réponse : B)**Commentaire :**

- Le fait de jeter un déchet sur la voie publique constitue une incivilité.
- Certaines villes réglementent les incivilités en punissant d'une amende la personne qui jette son papier sur la voie publique.
- Le code pénal (Art R.633-6) donc valable pour toute la France prévoit une amende de 35 €.

QUESTION AUX 3 EQUIPES CHALLENGER**• Qu'est-ce que risque un enfant/jeune s'il fait des graffitis sur un abri de bus ?**

- a) Rien car il est mineur
- b) Tout dépend si le graffiti est petit
- c) Une amende car c'est une détérioration**

Réponse : C)**Commentaire :**

- Le code pénal (article 322-1) précise que « le fait de tracer des inscriptions ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 euros d'amende lorsqu'il n'en résulte qu'un dommage léger. »
- « La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est puni de deux ans de prison et de 30 000 euros d'amende » si le dommage est lourd.

Infos complémentaires :

*Cracher dans la rue est interdit pour cause de salissure et de propagation de maladie.
L'amende est de 135 €. L'article 80-2 du décret 730 du 22 mars 1942.*

QUESTIONS VOL

QUESTION A LA 1^{ERE} EQUIPE (LEADER)

- **Un jeune fait le guet pendant que son copain est en train de voler un scooter. Risque t-il quelque chose ?**
 - a) **Oui car il est complice du vol**
 - b) Oui, mais il n'aura que la moitié de la peine du voleur
 - c) Non, puisque ce n'est pas lui qui vole

Réponse : A)

Commentaire :

- La personne faisant le guet durant un vol sera considérée comme complice et sera susceptible de recevoir les mêmes sanctions que celui qui est en train de voler.

QUESTION AUX 3 EQUIPES CHALLENGER

- **Un jeune menace de taper un autre jeune s'il ne lui donne pas son jeu vidéo. Est-ce qu'il peut être sanctionné ?**
 - a) **Oui**
 - b) Non, parce que l'autre n'est pas obligé de lui donner
 - c) Cela dépend si le jeu vidéo a une grande valeur

Réponse : A)

Commentaire :

- Cela s'appelle du racket et c'est puni pénalement par la loi.
- Racket = menaces accompagnées ou non de violence pour obtenir le bien d'un tiers.

Infos complémentaires :

- Le vol est passible de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.
- La peine maximale encourue est aggravée en fonction de la nature des circonstances aggravantes retenue. Cela peut aller de 5 à la réclusion criminelle à perpétuité et 150 000 € d'amende.
- Article 312-1 du code pénal : L'extorsion est le fait d'obtenir par violences, menace de violences ou contrainte soit une signature, (...) soit la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque » et est puni de 7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende.

QUESTIONS INSULTE

QUESTION A LA 1^{ERE} EQUIPE (LEADER)

- **Que risque t'on lorsque l'on insulte un jeune ou un adulte dans le collège ou dans la rue ?**
 - a) Rien, car ce ne sont que des mots
 - b) Payer une amende**
 - c) Rien si cela a lieu dans le collège

Réponse : B)

Commentaire :

- Si la personne ou si les parents du jeune insulté portent plainte, le juge peut décider d'une sanction, en fonction de l'âge et de la gravité de l'insulte.
- Pour un acte commis dans la cour du collège, le jeune peut être aussi puni, renvoyé temporairement,

QUESTION AUX 3 EQUIPES CHALLENGER

- **Un élève insulte un de ses professeurs par le biais d'un réseau social. Peut-il être sanctionné ?**
 - a) Oui car cela reste une insulte**
 - b) Non car c'est juste sur internet, donc pas réel

Réponse : A)

Commentaire :

- *Insulter une personne sur internet est la même chose que si cela avait lieu en face. Internet est bien réel.*
- *L'élève peut être traduit devant le conseil de discipline et être exclu de l'établissement scolaire.*

Infos complémentaires :

- *Les critères de gravité sont le racisme, sexisme, homophobie... L'amende peut atteindre 3800 €.*
- *Si le professeur insulté porte plainte contre l'élève, celui-ci peut alors voir sa responsabilité engagée. Ses parents peuvent alors avoir à payer des dommages et intérêts.*
- *Le juge peut décider d'une sanction, en fonction de l'âge et de la gravité de l'insulte. L'amende peut atteindre 3800€ selon la gravité des insultes (le racisme, sexisme, homophobie, ...).*

QUESTIONS LIBERTE

QUESTION A LA 1^{ERE} EQUIPE (LEADER)

• **Un jeune a-t-il le droit à la liberté d'expression ?**

- a) **Oui car il a lui aussi des choses à dire**
- b) Non car ce n'est qu'un mineur

Réponse : A)

Commentaire :

- Un enfant a le droit à la liberté d'expression, selon la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (1989). Art 13
- La liberté d'expression implique le respect des droits et de la réputation des autres.

QUESTION AUX 3 EQUIPES CHALLENGER

• **Un jeune peut – il aller à l'école en France alors qu'il n'a pas encore la nationalité française ?**

- a) **Oui c'est un enfant comme un autre**
- b) Non car ce n'est pas son pays

Réponse : A)

Commentaire :

En France, les enfants bénéficient tous des mêmes droits concernant leur instruction. Tous les enfants doivent pouvoir apprendre correctement pour se construire un avenir.

Infos complémentaires :

- *Liberté d'expression = exprimer ses pensées, ses façons de penser sans manquer de respect à quelqu'un, le blesser ou salir son image (contre-exemple : le racisme, le sexisme, l'homophobie..)*

- *Article 13 de la convention Internationale : 1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.*

2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires : Au respect des droits ou de la réputation d'autrui ; A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

- *En France, ce n'est pas l'école qui est obligatoire mais l'instruction, jusque 16 ans.*

Les parents ont donc l'obligation de se donner les moyens pour instruire leur enfant. Ils peuvent les inscrire à l'école ou peuvent donner eux-mêmes des cours à leur enfant ou peuvent faire venir un professeur. Pour les 2 derniers cas, l'enfant devra faire des tests ponctuellement pour vérifier son niveau.

QUESTIONS PROTECTION

QUESTION A LA 1^{ERE} EQUIPE (LEADER)

- **Un jeune se fait bizuter par un groupe de jeunes pour rentrer dans leur groupe. Est-ce un problème face à la loi ?**
 - a) Non, car cela reste des jeux pour rire
 - b) **Oui car le bizutage est interdit en France**

Réponse : B)

Commentaire :

La loi n° 98-468 du 17 juin 1998 considère que le bizutage est un délit passible de 6 mois de prison et de 7500 euros.

QUESTION AUX 3 EQUIPES CHALLENGER

- **Que risque un parent en cas d'abus sexuel sur son enfant mineur ?**
 - a) Une amende
 - b) Une peine de prison
 - c) **Une amende et une peine de prison**

Réponse : C)

Commentaire :

- Cet acte constitue un inceste puni par la loi.
- Le fait que l'abus sexuel soit commis par un parent constitue une circonstance aggravante.

Infos complémentaires :

Ce parent pourra être condamné à 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende si l'enfant est âgé de moins de 15 ans et 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende si le mineur a plus de 15 ans en vertu des articles 227-25 à 227-27 du code pénal.

QUESTIONS LIEU COLLECTIF

QUESTION A LA 1^{ERE} EQUIPE (LEADER)

- **Un jeune est – il obligé de respecter le règlement intérieur de son collègue ?**
 - a) **Oui**
 - b) Non
 - c) Pas tout le temps

Réponse : A)

Commentaire :

A partir du moment où le jeune fréquente le collègue, il s'engage, lui et ses parents, à respecter le règlement de l'école.

QUESTION AUX 3 EQUIPES CHALLENGER

- **A-t-on le droit de faire beaucoup de bruit dans son immeuble ou son quartier si c'est en pleine journée ?**
 - a) Oui car c'est la journée
 - b) **Non car il y a des personnes autour de nous**
 - c) Tout dépend s'il y a des personnes âgées et des enfants en bas âge

Réponse : B)

Commentaire :

Le tapage durant la journée se nomme le tapage diurne et est une infraction.

C'est une atteinte à la tranquillité du voisinage et la personne risque une amende pouvant atteindre 450 €.

Infos complémentaires :

- Chaque structure (club, centre aquatique, mairie, ...) mairie dispose d'un règlement qui doit être respecté.

Ce règlement permet le maintien du respect des locaux, des personnes et de l'activité.

- Il faut penser qu'autour de nous, il y a des bébés, des personnes âgées qui se reposent, des gens qui travaillent la nuit et dorment le jour, des gens qui travaillent chez eux, des personnes qui veulent juste être tranquilles.

QUESTIONS CONSOMMATION

QUESTION A LA 1^{ERE} EQUIPE (LEADER)

- **Un jeune de 14 ans peut - il acheter des cigarettes ?**
 - a) Oui car le tabac n'est pas interdit en France
 - b) Non c'est interdit**

Réponse : B)

Commentaire :

La loi 2009-879 du 21 juillet 2009 interdit la vente de tabac aux mineurs de moins de 18 ans. Son décret d'application est paru en mai 2010.

Cette interdiction existe pour limiter la consommation des jeunes.

QUESTION AUX 3 EQUIPES CHALLENGER

- **Un jeune a-t-il le droit de télécharger des films ou des musiques sur Internet ?**
 - a) Oui car cela se trouve sur internet
 - b) Non c'est interdit de télécharger sur internet
 - c) Oui s'il obtient l'accord du propriétaire des droits.**

Réponse : C)

Commentaire :

Pour télécharger légalement sur internet, il existe des sites de téléchargement gratuit et des sites payants.

Infos complémentaires :

- *La Loi du 21 juillet 2009 interdit de vendre de l'alcool aux moins de 18 ans dans les bars, restaurants, commerces et lieux publics.*

- *Depuis 2014, la vente des produits de vapotage est interdite aux mineurs.*

- *Si l'auteur n'a pas autorisé de façon explicite la diffusion, la copie ou la projection de son œuvre pour un certain public, le fait de copier sera considéré comme du vol.*

La condamnation peut aller jusque 300 000€ d'amende, la suspension internet et 3 ans de prison.

QUESTIONS JUSTICE

QUESTION A LA 1^{ERE} EQUIPE (LEADER)

- **Un mineur de 14 ans peut - il avoir un casier judiciaire ?**
 - a) **Oui dès qu'il reçoit une sanction éducative, une condamnation...**
 - b) Non, le casier ne concerne que les majeurs

Réponse : A)

Commentaire :

- S'il n'y a que des sanctions éducatives, elles seront effacées du casier s'il n'a pas de nouveaux problèmes judiciaires durant 3 ans.

Cet effacement n'est pas valable pour les peines.

- Les mineurs de moins de 10 ans ne peuvent pas avoir de casier judiciaire puisque le juge ne peut prononcer à leur encontre que des mesures éducatives.

QUESTION AUX 3 EQUIPES CHALLENGER

- **Quand un couple divorce, l'enfant mineur peut-il donner son avis sur son futur domicile ?**
 - a) **Oui car ce sujet le concerne directement**
 - b) Non car ce sont des sujets qui ne concernent que les adultes

Réponse : A)

Commentaire :

À tout âge, le mineur peut indiquer sa préférence.

Infos complémentaires :

- En général, le juge demande à entendre le mineur sur ce point à partir de 13 ans.

- Mais c'est le juge aux affaires familiales qui DÉCIDE dans l'intérêt de l'enfant de son domicile en fonction de son souhait, et aussi des conditions matérielles d'accueil, de la disponibilité de chaque parent, de la proximité géographique avec l'école...

QUESTIONS DEVOIRS MUTUELS

QUESTION A LA 1^{ERE} EQUIPE (LEADER)

• Les enfants ont-ils des devoirs envers leurs parents ?

- a) Oui
- b) Non

Réponse : a)

Commentaire :

- La loi dit que « L'enfant à tout âge doit honneur et respect à ses père et mère. » Art 371-1 / 371-2
- Les bêtises, délits et crimes vont à l'encontre de cette notion.

QUESTION AUX 3 EQUIPES CHALLENGER

• Quelles sont les obligations des parents envers leurs enfants ?

Réponse libre.

Réponse : Les parents doivent protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité. Ils ont aussi un devoir de garde, de surveillance et d'éducation.

Infos complémentaires :

- *Honneur : Ensemble de principes moraux qui incitent à ne jamais accomplir une action qui fasse perdre l'estime qu'on a de soi ou celle qu'autrui nous porte.*
- « L'autorité appartient aux père et mère pour protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité. Ils ont à son égard droit et devoir de garde, de surveillance et d'éducation. » (Art 371-1 du code civil).

Exemple de jeu de plateau :

